

L'ECHO MONTPELLIERAIN



N° 27 - Janvier 2023

Adresse : 12 Route de Meursac-17260 Montpellier de Médillan

Tél : 05.46.91.62.89

E-mail : mairie@montpellierdemedillan.fr

Accueil du public du lundi au vendredi de
8H30 à 12H30

Sur rendez-vous

Lundi, mardi, jeudi après-midi
de 14H à 16H30

Pour vos démarches administratives ou pour des
renseignements, n'hésitez pas à nous contacter
par e-mail.



RPI MONTPELLIER/SAINT ANDRE DE LIDON

ECOLE MATERNELLE DE MONTPELLIER	Tél : 05.46.91.64.64
GARDERIE PERISCOLAIRE DE MONTPELLIER	Tél : 05.46.91.64.64 même numéro
ECOLE PRIMAIRE DE SAINT ANDRE DE LIDON	Tél : 05.46.90.05.16
GARDERIE PERISCOLAIRE DE SAINT ANDRE	Tél : 05.46.90.05.16

DECHETTERIES gérées par CYCLAD

JOURS	MONTPELLIER DE MEDILLAN	GEMOZAC
LUNDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
MARDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
MERCREDI	<i>FERME LE MERCREDI</i>	9H à 12H30—14H à 17H30
JEUDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
VENDREDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30
SAMEDI	9H à 12H30—14H à 17H30	9H à 12H30—14H à 17H30

GENDARMERIES DE COZES ET DE GEMOZAC

Conditions d'accueil du public :

GEMOZAC : Tél : 05.46.94.20.19

- lundi et vendredi de 8H à 12H et le mercredi de 14H à 18H

COZES : Tél : 05.46.90.80.24

- du lundi au samedi de 8H à 12H et de 14h à 19H
- dimanches et jours fériés : 9H à 12H et de 15h à 18H



LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
chers administrés

2023 s'annonce plus sereine sur le plan sanitaire, nous nous réjouissons de cela car nos associations vont enfin reprendre leurs manifestations, faire revivre notre commune et même en proposer de nouvelles.

Sur le plan économique cela s'annonce moins confortable avec l'inflation galopante et surtout sur l'énergie, c'est d'ailleurs pour cela que nous avons décidé de diminuer l'amplitude horaire de l'éclairage public, afin que nos factures restent acceptables.

Pour vous soutenir vis-à-vis de toutes ces augmentations l'équipe municipale n'augmente pas les taux d'impositions communales depuis plusieurs années, et réussie tout de même à réaliser ces projets en faisant la chasse aux subventions attribuées par l'Etat, le Département, et la CdC de Gémozac, notamment pour la rénovation des deux logements de la commune.

Notre défense incendie évolue chaque année avec la mise en place l'année dernière d'une citerne de 60 000 litres au village d'Orennes. Les travaux de réfection du village des Joguets vont débuter, occasionnant des désagréments pendant quelques semaines de même que pour les habitants route du Petit Loron où les travaux d'enfouissement vont se poursuivre courant 2023.

Quelques changements ont également été fait au niveau du personnel avec le recrutement d'un agent à temps partiel pour l'entretien des espaces verts. J'en profite pour remercier tous les habitants qui nous aident, en entretenant les bas côtés. Cette démarche est citoyenne pour nos finances publiques.

Au niveau de l'école des changements de personnel sont aussi intervenu à la cantine et à la garderie.

Vous avez pu constater que le groupe Cyclad (prestataire de la CdC pour nos ordures ménagères) nous a imposé de nouvelles règles avec un ramassage seulement toutes les deux semaines pour les ordures ménagères et toutes les semaines pour les sacs jaunes. Je vous demande de bien vouloir respecter les règles qu'ils nous demandent pour la disposition des containers, sinon vos bacs ne seront pas collectés.

L'équipe municipale se joint à moi afin de vous souhaiter le meilleur pour vous et vos proches en cette nouvelle année.

Thierry Georgeon

DEPENSES DE L'ANNEE 2022

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022

<i>OPERATIONS</i>	<i>Budget 2022</i>	<i>Réalisé 2022</i>
MAISON DUBAN	6 500.00 €	519.68 €
MAISON ROUDIER (TRAVAUX)	150 000.00 €	21 075.58 €
SDEER-ECLAIRAGE PUBLIC	2 000.00 €	1 932.02 €
ECOLE (VOLETS ROULANTS)	3 500.00 €	2 963.23 €
MAIRIE	36 000.00 €	10 989.13 €
TRAVAUX EGLISE	15 000.00 €	0 €
VOIRIE	61 600.00 €	55 739.13 €
PRESBYTERE GARAGE COMMUNAL	10 000.00 €	2 824.80 €
TRAVAUX SALLE DES FETES	77 900.00 €	3 964.35 €
DÉFENSE INCENDIE	39 000.00 €	4 591.19 €
TRAVAUX CIMETIERE	38 000.00 €	1 458.74 €
ATELIERS - ACHAT MATÉRIEL	6 000.00 €	529.00 €
AIRE DE LOISIRS	5 000.00 €	0 €
OPÉRATIONS D'ORDRE	2 000.00 €	554.17 €
ANNUITÉS CAPITAL EMPRUNTS EN EUROS	9 200.00 €	9 121.04 €
CAUTIONS LOGEMENTS COMMUNAUX REVERSÉES	1 700.00 €	650.00 €
Total Général Dépenses	463 400.00 €	116 912.06 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022

<i>OPÉRATIONS</i>	<i>BP 2022</i>	<i>Réalisé 2022</i>
DEFENSE INCENDIE—SUBVENTIONS ETAT ET DÉPARTEMENT	19321.00 €	31 757.42 €
SALLE DES FÊTES— AIRE DE JEUX	3 700.00 €	5 318.14 €
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	450 000.00 €	450 000.00 €
OPERATIONS D'ORDRE-TOITURE ATELIERS MUNICIPAUX	11 200.00 €	11 146.63 €
OPÉRATIONS D'ORDRE-SDEER	2 000.00 €	554.17 €
EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS	90 314.89 €	90 314.89 €
DEFICIT INVESTISSEMENT N-1	-36 635.89 €	-36 635.89 €
Total Général Recettes	539 900.00 €	552 469.22 €

TAXES COMMUNALES

Le Conseil municipal décide de conserver les mêmes taux d'imposition en 2022.

Le taux communal de la taxe sur les propriétés bâties doit être cumulé avec celui de la TFPB départementale qui est égal en Charente-Maritime à 21,50%.

TAXES 2022	Taux communaux 2022	Produit attendu 2022 prévisionnel
Taxe Foncier bâti	9.01 % + 21.50 %	203898 .00 €
Taxe Foncier non bâti	32.43 %	20334, 00 €
	TOTAL	224 232.00 €

PERSONNEL COMMUNAL

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er JANVIER 2023

PERSONNEL COMMUNAL	FONCTIONS	Taux horaire
Aurore CHANEZ	Adjoint administratif (secrétariat de mairie)	35H/semaine
Cédrique VIGREUX	Adjoint technique (Stagiaire)	34H/semaine
Sylvie NICOLLE	Adjoint technique (cantine, entretien bâtiments communaux)	22H/semaine
Catherine REMBERT	Adjoint technique (garderie)	8H/semaine
Tamzin MENADUE	Disponibilité jusqu'au 31/12/2023	
Marie-France CHOLLET	Adjoint technique (cantine, garderie, entretien école et mairie)	12H/semaine
Sandra VIAUD	Adjoint technique (garderie, entretien école)	9H/semaine
Estelle GONCALVES DA SILVA	Adjoint technique (cantine)	3H30/semaine

L'année 2022 a connu plusieurs changements au sein du personnel communal



Aurore Chanez



Cédrique Vigreux



Sylvie Nicolle



Catherine Rembert



Marie-France Chollet



Sandra Viaud



*Estelle Goncalves
Da Silva*

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



Thierry GEORGEON, Maire, élu depuis 2001



Eric NICOLLE
2^e Adjoint au Maire
Elu depuis 1995



Annick JACAUD
1^{re} Adjointe au Maire
Elue depuis 1995



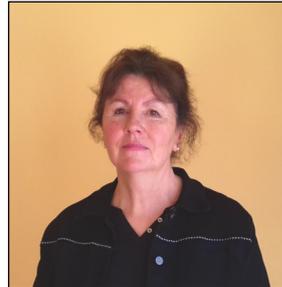
Christian LAINE
3^e Adjoint au Maire
Elu depuis 1995



Michelle SORIGNET
Conseillère municipale
Elue depuis 2001



Christian DECOMBE
Conseiller municipal
Elu depuis 2020



Mireille POLLET
Conseillère municipale
Elue depuis 2020



Richard PLAUD
Conseiller municipal
Elu depuis 2020



Jean-Marie LAINE
Conseiller municipal
Elu depuis 1983



Sandrine RAISON
Conseillère municipale
Elue depuis 2014



Damien PICOULET
Conseiller municipal
Elu depuis 2020



Vanessa GUERIN
Conseillère municipale
Elue depuis 2014



Cyril NEAU
Conseiller municipal
Elu depuis 2020



Céline BORDET
Conseillère municipale
Elue depuis 2020

RECENSEMENT JEUNES

Le **recensement citoyen est obligatoire** pour toutes les personnes de nationalité française âgées de 16 à 25 ans. Cette formalité est indispensable pour avoir **le droit de se présenter au baccalauréat, au permis de conduire et tout concours ou examen public.**

Il permet en outre la convocation à la journée défense et citoyenneté (JDC) par le Centre du Service National. Ainsi que **l'inscription automatique sur les listes électorales à 18 ans** si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Les modalités pour se faire recenser dépendent de l'âge : si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents ; si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

La démarche s'effectue en se rendant à la mairie du domicile, si le jeune habite en France ou au consulat ou à l'ambassade de France, si le jeune réside à l'étranger.



Bien préparer ton recensement

EN 5 ETAPES



Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 1

ETAPE 2

Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille



Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 3

ETAPE 4

L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)



Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

ETAPE 5

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)



En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.



Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.



CONSEILLER NUMERIQUE

Monsieur **QUENTIN**, conseiller numérique de la Communauté de Communes de Gémozac est à votre disposition pour vous aider et vous former gratuitement.

Contact 06 07 32 77 84

Besoin d'aide pour vos démarches administratives ?



Famille
Logement
CAF

Santé
AMELI
MSA

Retraite
ASSURANCE RETRAITE

Découvrir
FRANCE CONNECT

Emploi
POLE
EMPLOI

Déclarer
Consulter ses
IMPÔTS

Et bien d'autres encore...



Connaître les bases
Imprimer, ranger ses photos... Sur ordinateur, tablette ou smartphone



Faire des recherches sur Internet
Efficacement et en toute sécurité



Communiquer
Avec ma famille, mes amis, mes collègues de travail...



Installer/utiliser une application
Ecrire une lettre, un texte, faire un jeu...



Acheter par Internet
En toute confiance, sans prendre de risques.



Protéger mes données
En apprenant comment éviter le vol de données personnelles

**Vous avez besoin qu'on vous apprenne à utiliser un ordinateur, une tablette, un smartphone ?
Une conseillère numérique est là pour vous former.**

MAISON FRANCE SERVICES

France Services est un service pour aider les administrés à accéder aux services publics, à être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, pour effectuer les démarches du quotidien.

Si vous n'avez pas internet ou bien si vous ne maîtrisez pas Internet, vous pouvez vous adresser à France services pour vos différentes démarches.

Autour de Montpellier de Médillan vous pouvez prendre RDV et aller à :

GEMOZAC : permanences à la CdC , 4^e lundi de chaque mois de 14 à 17 heures

COZES : Centre Arc en ciel – 8 rue de l'hôtel de Ville 17120 COZES

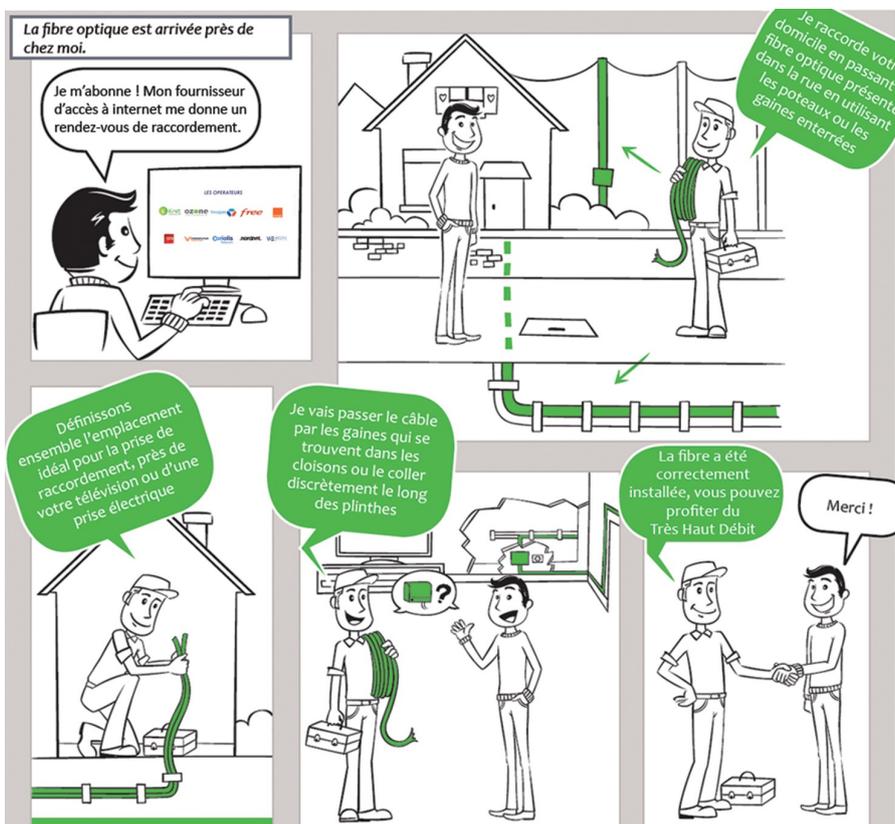
Tél : 05.46.90.86.67

PONS : France services : 17 rue Charles de Gaulle – 17800 PONS

Tél : 05.46.92.62.71

- Des agents bien formés : Recherche d'emploi, situation fiscale, prestations sociales, demande de retraite... le service est pensé en fonction des besoins des citoyens.
- Pour y répondre efficacement, chaque agent d'accueil aide aux démarches en ligne, donne une information de premier niveau (accompagnement dans les démarches quotidiennes, réponses aux questions)....

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE



La couverture du réseau de la fibre optique est opérationnelle chez certains habitants. Si vous souhaitez être raccordés, contactez votre opérateur téléphonique (en boutique, sur internet ou par téléphone). Si vous avez un téléphone fixe, la fibre sera tirée dans le fourreau déjà emprunté par le câble téléphonique, sinon faites appel à un électricien.

DEMANDES DE CARTE D'IDENTITE OU DE PASSEPORT

La commune ne peut plus instruire les dossiers de demandes de carte d'identité et de passeport, il faut maintenant prendre rendez-vous dans les mairies habilitées :

Mairie de COZES : Tél : 05.46.90.90.97 sur RDV (possibilité de prendre RDV sur internet)

Mairie de SAINT GEORGES DE DIDONNE : Tél : 05.46.05.07.27 sur RDV

Mairie de PONS : Tél : 05.46.91.46.46 sur RDV

Mairie de SAINTES : Tél : 05.46.92.34.45 sur RDV

Nous avons en mairie des formulaires de demandes à remplir et tous les renseignements nécessaires. Vous pouvez pré-remplir le formulaire sur internet :

<https://franceconnect.gouv.fr/>

MAILS D'INFOS POUR LES HABITANTS DE LA COMMUNE

Si vous souhaitez bénéficier des informations de la mairie (manifestations, informations diverses, demandes à la population, décès de personnes domiciliées sur la commune avec l'accord des familles) etc...

Vous pouvez recevoir les informations directement sur votre mail : les informations vous sont envoyées par la Mairie, il suffit de remplir un formulaire d'autorisation ci-dessous ou disponible à la mai-

Coupon à découper et à renvoyer à la mairie ou à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

Monsieur et/ou Madamesouhaite(nt) recevoir par mail les informations concernant la commune.

Mail :

.....

A Le

Signature Madame

Signature Monsieur

Jours d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30.

Vous pouvez retrouver toutes les informations de la commune sur le site internet : www.montpellierdemedillan.fr

Agenda VOIR L'AGENDA

13 JUIL.
MERCHE FERMIER LE MARDI MATIN

26 AOÛT
DON DU SANG A COZES

25 SEPT.
Les balades romanes et gourmandes 25 sept 2021

ACTUALITÉS



TRANSPORT A LA DEMANDE DEPUIS VOTRE DOMICILE

Au regard des difficultés de déplacement que peuvent rencontrer de nombreux charentais-maritimes vivant en milieu rural, la Région Nouvelle-Aquitaine tient

MAISONS FRANCE SERVICES

MAISON FRANCE SERVICES : relais : numéro d'appel après la fermeture des services : 05 46.001.001 de 16H à 20H MAISON

TARIFS DE LA CANTINE : repas livrés par API Royan

Repas enfants : 2.25 € (facturé 3.19 € à la commune)
Repas adultes : 4.15 €

GARDERIE PERISCOLAIRE

Pas d'augmentation des tarifs de la garderie :

- carte de 30 H : 25 €
- 1 heure : 1 €
- Carte de 10 H : 9 €
- carte de 60 H : 45 €
- carte de 100H : 74 €



NOUVEAUTES POUR LE REGLEMENT DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

A partir de la rentrée scolaire 2022/2023 et suite à la fermeture de la Trésorerie de Gémozac, les régies de recettes municipales acceptant les chèques et les espèces seront supprimées. Les parents pourront régler soit par internet TIPI, soit chez le buraliste en espèces ou carte bancaire, soit par prélèvement automatique.

LOCATION SALLE D ES FÊTES : PERSONNES D E LA COMMUNE

	ETE	HIVER	
2 jours avec cuisine	110 €	140 €	
+ forfait vaisselle	+ 30 €	+ 30 €	
Caution	200 €	200 €	

Pour les personnes qui n'habitent pas la commune, les tarifs diffèrent et ils doivent se renseigner à la mairie.



La Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole

vous accueille
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h30
et de 14h00 à 18h00

au
32-34 Avenue de la Victoire
17260 GÉMOZAC
tel : 05 46 94 50 19
fax : 05 46 94 23 88

Site internet
www.cdcgemozac.fr

Plateforme de rénovation énergétique "Saintonge Habitat Energie"

Mis en place par la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole, avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Plateforme de Rénovation Énergétique "Saintonge Habitat Energie" permet d'informer les citoyens de manière neutre et gratuite sur la rénovation énergétique des bâtiments, les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Ce service est composé de spécialistes apportant des réponses concrètes sur les énergies renouvelables, l'isolation, les aides financières, etc.

Permanences 3^e lundi du mois

A la Communauté de Communes de Gémozac et de la Saintonge Viticole.

Tél. 05 46 94 50 19

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD)

Membre du GCSMS ES-
TRADE

Adresse : 32-34 Avenue
de la Victoire 17260 GÉMOZAC

Tél. 05 46 42 19 19

E-mail : sadplanning@cdcgemozac.fr



Services proposés par l'aide à la personne :

Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne : aide à la toilette, à l'habillage, au lever et au coucher.

Préparation et aide à la prise des repas

Entretien du logement, du linge...

Accompagnement pour les courses, les démarches administratives, la promenade...

Aide à domicile : « pourquoi pas moi ? »

Interfacéa accompagne vers les métiers du grand âge. Formation financée par la Région Nouvelle Aquitaine et l'Etat.

Pour plus d'informations, contactez Valérie Pouzet
06 23 86 42 81.

Assistante sociale

Centre Médico-Social de Gémozac,
17 rue du Maréchal Foch.
Tél. 05 46 94 27 91

Le mardi de 9H à 12H sans rendez-vous
et le jeudi de 9H à 12H
sur rendez-vous

Mairie de Meursac, le bourg.
Tél 05 46 91 66 73

Le 1^{er} jeudi du mois de 14 à 16 heures
sans rendez-vous.

INFOS PRATIQUES

CONTAINERS et ORDURES MENAGERES

La collecte des ordures ménagères et les déchetteries sont gérées par CYCLAD.



Si vous n'avez plus de sacs jaunes pour le tri sélectif, vous pouvez venir en chercher à la mairie.

Des composteurs individuels peuvent être délivrés sur rendez-vous aux ateliers municipaux en contactant la mairie.

Les sacs biodégradables seront disponibles en mairie, exclusivement réservés aux entreprises.

Pour toutes informations complémentaires contactez CYCLAD : **05.46.07.16.66**

Vous pouvez venir récupérer à la mairie des autocollants pour ne plus recevoir de publicités, à coller sur votre boîte à lettres.

CABINET MEDICAL

Cabinet Médical ESCULAPE
10 route de Meursac
Montpellier de Médillan
05 46 91 60 88
scm.esculape@gmail.com

Médecins généralistes

Philippe DEVEDEIX
José GALVEZ
Romain GELLIS

Dentiste

Sébastien SALLABERRY

Podologues

Maxime PERRIN
Laurent RUTAUULT

Infirmiers

Hélène DELAGE
Xavier REBOUX
Elodie HELIAS

Kinésithérapeutes

Frédéric MAIGE
Nicolas DOREAU

Au sein du cabinet médical Esculape, le docteur MAIGE, formé à l'Ecole du Dos mail 14, propose une suite de soins de prévention contre le mal de dos. Les séances ont lieu à la salle associative près de l'église.

Contact 06 18 00 52 06

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les emballages (sacs jaunes) sont collectés toutes les semaines, les ordures ménagères (sacs noirs) sont collectées une semaine sur deux.

Pour que ces collectes se déroulent dans les meilleures conditions, sachez que votre conteneur d'ordures ménagères ne doit pas être surchargé (pas de sac posé dessus ou au pied du bac).

Les sacs jaunes doivent être placés au sol ou dans un conteneur jaune.

Les bacs doivent être sortis la veille du jour de la collecte, c'est à dire, le **MERCREDI SOIR** et dans la mesure du possible, rentrés après le passage du camion, afin de ne pas encombrer la chaussée.

Plus de tri égal moins de déchets, aussi, privilégiez le compostage

Vous trouverez dans les pages suivantes le calendrier des collectes pour l'année 2023, ainsi que sur la carte, les points de collectes pour les papiers et le verre.

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Les bouteilles et flacons en plastiques jusqu'à 5 litres (au-delà, à déposer en déchetterie), les pots et les barquettes en plastiques, les briques alimentaires, les sacs, sachets et films plastiques, les emballages en métal (acier et aluminium)...



Le bon geste



À déposer directement dans votre sac jaune, sans restes alimentaires. Ne pas rincer. Ne pas écraser. Ne pas emboîter.

Achetez en vrac !
Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.

LES ORDURES MÉNAGÈRES

Les produits d'hygiène (coton-tige, brosse à dents, masques...), les mégots, les objets cassés, les sacs d'aspirateurs, les éponges, petits objets en plastique...



Le bon geste



À déposer dans le bac dans un sac fermé.

+ de tri = - de déchets

LES BIODÉCHETS

30% de biodéchets dans nos poubelles peuvent être valorisés en compost !

À déposer dans le composteur :

• Déchets de cuisine

Épluchures, restes de repas, coquilles d'œufs, marc de café, essuie-tout en papier blanc uni, croutes de fromage...



• Déchets de jardin

Feuilles, tontes, résidus du potager, pailles, foin...



Plastiques, emballages, métaux, verres, poussières d'aspirateur

Le bon geste

Les 4 règles d'or pour réussir votre compost

1. Diversifier les apports
50% de déchets humides, 50% de déchets secs
2. Fractionner les déchets
3. Aérer le compost
4. Surveiller l'humidité

Janvier 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
26	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Février 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12

Mars 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27	28	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9

Avril 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
1	2	3	4	5	6	7

Mai 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11

Juin 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9

Juillet 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
26	27	28	29	30	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31	1	2	3	4	5	6

Août 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
31	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Septembre 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8

Octobre 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31	1	2	3	4	5

Novembre 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10

Décembre 2023

LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM
27	28	29	30	31	1	2
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31
1	2	3	4	5	6	7



Sac emballages :

CHAQUE SEMAINE LE JEUDI À 04H00

Les sacs sont à sortir la veille.



Bac ordures ménagères :

TOUTES LES 2 SEMAINES LE JEUDI À 04H00

Les bacs sont à sortir la veille.

POINTS DE COLLECTE VERRE ET PAPIER

Montpellier
de Medillan

1

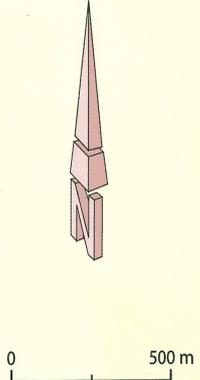


2

3

Dépôts verres : La Sauveté
Orennes
Salle des fêtes
Déchetteries

Dépôts papiers : Orennes
En face de la mairie



Le mot des conseillers départementaux

Le conseil départemental de la Charente-Maritime (souvent appelé Département dans les médias) participe à la vie quotidienne des charentais-maritimes tant pour la solidarité sociale que pour la solidarité territoriale.

Cette année, pour la commune de Grézac, il a notamment participé au financement des bike-park et du boudodrome, des travaux de toiture de l'église, de l'aménagement d'espaces verts et de plantation de haie, et à des travaux de voirie.

Il a aussi participé au financement de la maison médicale de Cozes inaugurée cette année. Il finance le personnel pour l'entretien et la restauration collective du Collège des Vieilles Vignes, soutient l'approvisionnement en produits locaux via la plateforme Agrilocal17, et participe aux investissements des collèges publique et privé.

Le Département de la Charente-Maritime apporte aussi son aide aux associations, comme pour la course d'endurance du Grézac motoclub, au centre socio culturel Arc-en Ciel et aux autres associations du canton dans le cadre de règlements consultables sur le site internet.

Il intervient en direct auprès des familles pour tout ce qui est social : parents et petite enfance, jeunesse, personnes handicapées, personnes âgées, emploi et insertion...



Présidente : Sylvie Marcilly (au centre) et les conseillers départementaux du canton Saintonge Estuaire, Françoise de Roffignac Loïc Girard.

Vous pouvez retrouver toutes ces informations :

Page Facebook : Département de la Charente-Maritime

Site internet : <https://la.charente-maritime.fr>

Pour trouver un emploi : <https://emploi17.fr>

Pour trouver des producteurs locaux : <https://manger17.fr>

Pour les questions sociales :

Délégation Territoriale Royan Atlantique-Haute Saintonge

55 boulevard F. Lamy 17200 Royan

Tél : 05 46 06 48 48

Communauté de Communes de Gémozac

Relais Petite Enfance

Le relais Petit Enfance organise des formations en direction des assistantes maternelles, des instants parents/ enfants (spectacles, conférences,...).

Différentes informations sur les modes de garde, vous accueillez des enfants ou souhaitez en accueillir, afin de mieux connaître vos droits, contactez nous :

rpe@cdcgemozac.fr

06 12 69 86 55

Espace Forum Solidaire

Vous propose animations ados 10/17 ans
Mercredi de 12 à 19 heures, vendredi de 18 à 21 heures;

Navette possible à la sortie du collège Jules Ferry de Gémozac

Vacances scolaires : sorties/séjours

Contactez nous :

espaceforumsolidaire17@gmail.com

06 08 94 34 49

Moulin de Goujon

Travaux de rétrécissement de la chaussée afin de limiter la vitesse.

Renouvellement des canalisations du réseau d'eau potable.



Rue du Petit Loron

Travaux d'enfouissement du réseau d'eau.

La maison Roudier





Rénovation en cours du premier logement de la Maison Roudier.